

Affaire : **SARL SYLCED**

Redressement Judiciaire : **08/11/2023**

Nomination de l'Administrateur Judiciaire : **08/11/2023**

Juge-Commissaire : **Monsieur Christophe LATASTE**

Administrateur Judiciaire : **SELAS ARVA Administrateurs Judiciaires Associés**

Mandataire Judiciaire : **SCP SILVESTRI-BAUJET**

N° PC : 2023J01128

**RAPPORT
SUR LE BILAN ECONOMIQUE ET SOCIAL**

(Conformément aux dispositions des articles L 623-1, L 631-18 et suivants du Code de Commerce)

ET

SUR LE PROJET DE PLAN

(Conformément aux dispositions des articles L 626-2, L 631-19, R.631-34 et suivants du Code de Commerce)

A

**Monsieur le Juge Commissaire
Madame la Procureure de la République**



SARL SYLCED
61 Avenue Jean-Jaurès
33600 PESSAC

TABLE DES MATIERES

PREMIERE PARTIE :	24
SITUATION DE L'ENTREPRISE A L'OUVERTURE DE LA PROCEDURE	24
SYNTHESE DE LA PROCEDURE	24
I – HISTORIQUE :	25
II - ANALYSE DE LA SITUATION	27
1 - SITUATION JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE :	27
Renseignements généraux :	27
Situation de l'exploitant :	27
Détenction du capital :	27
Contentieux en cours :	28
2 - SITUATION ÉCONOMIQUE :	29
Définition de l'activité :	29
Implantation - Mode d'occupation des locaux :	29
Matériel :	29
3 - SITUATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE	30
Analyse des bilans et comptes de résultat des exercices clos les 31/12/2023 et 31/12/2024 :	30
Etat des inscriptions de privilèges :	31
Situation active et passive :	31
4 - SITUATION SOCIALE :	32
Effectif au jour de l'ouverture de la procédure collective :	32
Evolution de l'effectif depuis l'ouverture de la procédure :	32
Représentation du personnel :	32
Existence de litiges prud'homaux :	33
III - ORIGINE IMPORTANCE ET NATURE DES DIFFICULTES	33
SECONDE PARTIE :	34
PREMIERES MESURES ET PERSPECTIVES DE REDRESSEMENT	34
I - PREMIERES MESURES DE REDRESSEMENT :	34
1 PRINCIPALES MESURES CONSERVATOIRES :	34
2 PRINCIPALES MESURES D'ADMINISTRATION :	34
II - PERSPECTIVES DE REDRESSEMENT :	34
1 SUR LES ELEMENTS DE LA PERIODE D'OBSERVATION :	34
2 SUR LES PERSPECTIVES DE REDRESSEMENT :	35
I - SAUVEGARDE DE L'ENTREPRISE	37
II - MAINTIEN DE L'EMPLOI	37
III - APUREMENT DU PASSIF	37
ANNEXE 1 Compte de résultat et SAP février 2025	0
ANNEXE 2 Tableau emplois ressources d'apurement du passif	1
ANNEXE 3 Tableau décomposition du passif	2
ANNEXE 4 Compte de résultat prévisionnel sur 10 ans	3

PREMIERE PARTIE :
SITUATION DE L'ENTREPRISE A L'OUVERTURE DE LA PROCEDURE

SYNTHESE DE LA PROCEDURE

AFFAIRE

SARL SYLCED
61 Avenue Jean-Jaurès
33600 PESSAC

Ouverture de la procédure : 08/11/2023
Fin de la période d'observation : 08/05/2025
Mode de saisine du tribunal : Déclaration de cessation des paiements
Date de cessation des paiements : 30/09/2023

Nomination de l'Administrateur Judiciaire : 08/11/2023
Mission : Assistance

Organes de la procédure :

Juge Commissaire : Monsieur Christophe LATASTE
Administrateur judiciaire : SELAS ARVA Administrateurs Judiciaires Associés
Mandataire Judiciaire : SCP SILVESTRI-BAUJET - Maître Bernard BAUJET
Représentant des salariés : Monsieur Oumar BINALY
Dirigeant : Monsieur Cédric SIGU

Audience du Tribunal

Objet/Décision : Décision sur la poursuite d'activité

Points Principaux du rapport :

- Société exploitant son activité sous la franchise DOMINO'S PIZZA,
- Difficultés conjoncturelles et structurelles,
- Capacité financière prévisionnelle qui découle des performances de la période d'observation apparaissant compatible avec la solution de continuation souhaitée par la Dirigeant ;
- Présentation d'un plan de redressement par remboursement du passif admis et échue sur 10 ans par annuités progressives et arrêté du plan sollicité.

Date de rédaction du rapport 20/03/2025

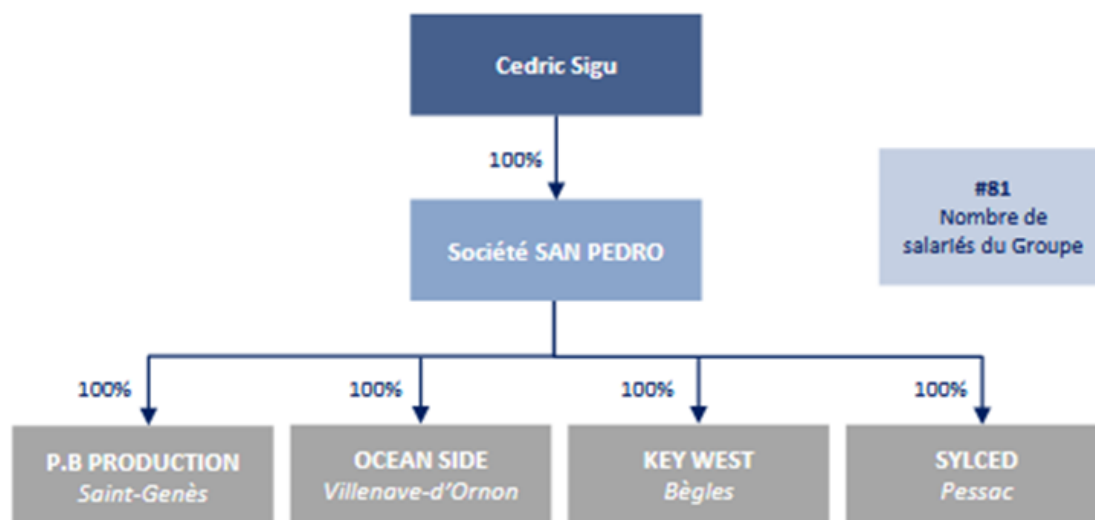
I – HISTORIQUE :

Selon les déclarations du dirigeant :

La société SYLCED est une SARL immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 523 192 755 depuis le 22/06/2010 pour une activité de fabrication de pizzas, livraisons à domicile, restauration sur place et à emporter.

La société SYLCED appartenait au Groupe SAN PEDRO, animé par la société holding éponyme, qui était composé, en sus de la société SYLCED, de 3 autres sociétés d'exploitation dont la société SARL SAN PEDRO détenait, soit majoritairement à plus de 90%, le capital social, soit l'intégralité du capital social, et qui avaient toutes pour Gérant Monsieur Cédric SIGU.

L'organigramme du Groupe est présenté ci-dessous :



Les 4 filiales d'exploitation de la société SAN PEDRO exploitaient chacune un fonds de commerce de livraison de pizzas en livraison et à emporter, sous la franchise « *DOMINO'S PIZZA* », dans le secteur de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Précédemment, Monsieur Cédric SIGU, actuel Dirigeant SYLCED et PB, qui disposait d'une solide expérience dans le secteur de la restauration de pizzas, était consultant depuis 1997 pour la franchise « *DOMINO'S PIZZA* ».

Dans ce cadre, ce dernier était en lien direct avec la direction américaine de la franchise et a ainsi tissé une relation privilégiée.

La création du Groupe a démarré par le rachat en 2005 après une année de location gérance, du fonds de commerce situé à BORDEAUX, quartier SAINT-GENES, que la société PB PRODUCTION exploite actuellement.

Ce fonds de commerce est la première implantation de la franchise « *DOMINO'S PIZZA* » en FRANCE depuis 1995.

Après avoir œuvré au développement de ce fonds de commerce, Monsieur SIGU a entrepris l'extension du Groupe via :

- le rachat d'un fonds de commerce sur la commune de PESSAC en 2013 après une période de location gérance de 3 ans, lequel est aujourd'hui exploité par la société SYLCED,

- la création d'un fonds de commerce sur la commune de VILLENAVE D'ORNON en 2014, lequel était exploité par la société OCEAN SIDE,
- et enfin en 2019, la création d'un fonds de commerce à BEGLES, lequel était exploité par la société KEY WEST.

Depuis environ 2 ans, les sociétés du Groupe SAN PEDRO sont confrontées à des difficultés en lien avec la crise sanitaire de la COVID-19 ainsi qu'à des difficultés personnelles du Dirigeant, Monsieur Cédric SIGU, qui l'ont éloignées de la gestion quotidienne des fonds de commerce.

Certaines des sociétés du Groupe (KEY WEST et PB PRODUCTION) ont également eu à connaître des difficultés structurelles particulières, ayant eu un impact important sur la trésorerie du Groupe (décalage de début d'activité de 7 mois pour la société KEY WEST et surcoût des travaux de rénovation du fonds de commerce de la société PB PRODUCTION).

Monsieur Cédric SIGU, conscient des difficultés de ses entreprises a repris en main en fin d'année 2021 les structures et s'est tourné vers la franchise pour envisager une solution commune.

DOMINO'S FRANCE l'a alors mis en relation avec le cabinet WINGATE, pour la réalisation d'un Independent Business Review (IBR) et l'a orienté vers l'ouverture de procédures préventives pour accompagner et encadrer les échanges qui pourraient intervenir dans ce cadre avec, notamment ses partenaires financiers.

Ainsi, afin d'éviter la caractérisation d'un état de cessation des paiements, Monsieur Cédric SIGU a sollicité l'ouverture d'une procédure de Conciliation, sur l'ensemble des structures du Groupe SAN PEDRO.

Dans le cadre de ces procédures, il avait pu être obtenu de la part des partenaires bancaires un gel de leurs engagements et une modification de la durée d'amortissement des prêts qui en découlerait, sous réserve toutefois qu'il y ait également un effort de la part du franchiseur DOMINO'S FRANCE.

Dans ce contexte, le Conciliateur a pris attache auprès du franchiseur pour envisager les modalités selon lesquelles ce dernier pouvait soutenir le Groupe.

La durée de la procédure de conciliation ne pouvant excéder 5 mois conformément aux dispositions de l'article L.611-6 alinéa 2 du Code de commerce, des procédures de mandats ad hoc ont été ouvertes afin de poursuivre les négociations entamées dans le cadre de la procédure de conciliation.

Si dans le cadre des procédures de mandat ad hoc, les discussions avec les partenaires bancaires ont pu se poursuivre, il est apparu à la lecture des travaux prévisionnels établis que les différentes sociétés ne seraient pas en mesure de proposer des modalités de règlement compatibles avec la pratique dans le cadre d'une procédure préventive.

C'est ainsi que, devant une situation commerciale et financière qui risquait de s'aggraver et de rendre à terme un éventuel redressement irrémédiablement compromis, la SARL KEY WEST a décidé de procéder à une déclaration de cessation des paiements auprès du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

En date du 08/11/2023, le Tribunal de Commerce de BORDEAUX a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre du débiteur.

Concomitamment, par quatre autres jugements en date du 08/11/2023 le Tribunal de Commerce de BORDEAUX a également ouvert une procédure de Redressement Judiciaire à l'encontre des autres sociétés du groupe : la SARL SAN PEDRO, la SARL KEY WEST, la SARL OCEANSIDE et la SARL PB PRODUCTION.

Par jugements en date du 18/09/2024, le Tribunal de Commerce de BORDEAUX a prononcé la Liquidation Judiciaire de trois des sociétés du groupe : la SARL SAN PEDRO (Holding), la SARL OCEANSIDE et la SARL KEY WEST.

II - ANALYSE DE LA SITUATION

1 - SITUATION JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE :

Renseignements généraux :

Dénomination : SARL SYLCED

Immatriculation : 22/06/2010
RCS BORDEAUX 523 192 755

Etablissement : 61 Avenue Jean-Jaurès
33600 PESSAC

Activité : Fabrication, livraison à domicile, restauration sur place et à emporter des pizzas

Cette activité ne relève pas des installations classées au sens de l'article L.515-8 du Code de l'Environnement.

Mode d'exploitation du fonds :

La SARL SYLCED est propriétaire du fonds exploité pour l'avoir créé le 01/06/2010.

Situation de l'exploitant :

Etat Civil : Monsieur Cédric SIGU
De nationalité française
Né le 17/12/1968 à SEMUR-EN-AUXOIS
Demeurant 2 Allée de la Coquilleyre
33650 MARTILLAC

Sanctions antérieures :

D'après les déclarations du dirigeant, ce dernier n'aurait jamais fait l'objet de sanctions personnelles prononcées par une juridiction commerciale ou civile.

Détention du capital :

Le capital de la SARL SYLCED s'élève à la somme de 10.000€, est réparti en 100 parts de 100€ chacune, détenues à 90% par la société SAN PEDRO, SARL immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 453 184 012 et gérée par Monsieur Cédric SIGU et à 10% par Madame Sylvie MENEAU SIGU, épouse de Monsieur Cédric SIGU.

Il conviendra d'indiquer que la société SAN PEDRO, société holding animatrice du Groupe SAN PEDRO, fait l'objet d'une procédure de Liquidation Judiciaire depuis le 18/09/2024.

Détention de participations :

Selon les informations portées à la connaissance de l'Administrateur Judiciaire, la SARL SYLCED ne détient aucune participation dans d'autres entreprises.

Respect des obligations légales :

a) Derniers comptes annuels arrêtés :

Les derniers comptes annuels qui ont pu être présentés à l'Administrateur Judiciaire sont ceux arrêtés au 31/12/2024.

Ces comptes, dont copie est jointe en annexe du présent rapport, font apparaître un résultat d'exploitation bénéficiaire de 27 016 € et un résultat net déficitaire de 200 823 €.

Les capitaux propres sont, à cette date, négatifs de - 241 929,41 €.

b) Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX des comptes annuels du dernier exercice clos :

Les derniers comptes annuels arrêtés au 31/12/2024 n'ont pas encore été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce.

c) Application des articles L.651-2 et suivants du Code de Commerce :

L'état de cessation des paiements a été fixé provisoirement par le Tribunal de Commerce de BORDEAUX au 30/09/2023.

L'état actuel des investigations de l'Administrateur Judiciaire ne lui a révélé aucun fait pouvant justifier l'application des dispositions du Titre V du Livre VI du Code de Commerce (articles L.651-2 et suivants).

Contentieux en cours :

D'après les informations fournies par la SARL SYLCED aucune action ne serait pendante en dehors d'un contentieux prud'hommes.

Avocat :

Maître Xavier NEUMAGER
91 Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Expert-Comptable :

GFA EXPERTISE
Monsieur Pierre BON
12 Avenue Mondaults
33270 FLOIRAC

2 - SITUATION ÉCONOMIQUE :

Définition de l'activité :

La SARL SYLCED exploite un fonds de commerce de fabrication, livraison à domicile, et de restauration sur place et à emporter des pizzas.

La SARL SYLCED a réalisé au cours des 3 derniers exercices les chiffres d'affaires et résultats suivants :

Années	Chiffre d'affaires	Résultats
31/12/2024	896 423 €	27 015 €
31/12/2023	853 985 €	46 094 €
31/12/2022	892 827 €	-4 751€

Implantation - Mode d'occupation des locaux :

La SARL SYLCED est locataire des locaux occupés sis 61 Avenue Jean-Jaurès à PESSAC (33600) en vertu d'un bail commercial conclu avec la société BONCI-BEYRONNEAU FRERES.

Les principales dispositions du bail sont les suivantes :

Bail commercial avec BONCI-BEYRONNEAU FRERES	
Date de conclusion	30/032010
Destination	Restauration rapides, livraison de pizzas, vente à emporter, ainsi que toute autre activité commerciale sauf activité concurrentes au local voisin : LUNETTERIE BORDELAISE
Durée	9 ans
Loyer annuel	23 339 € HT Payable mensuellement à hauteur de 2 333,98 €

Matériel :

Le rapport d'inventaire à été établi par Maître Yann BARATOUX et laisse apparaitre la situation suivante :

Récapitulatif inventaire	PAHT Total	Exploitation	Réalisation
MOBILIER MATERIEL EXPLOITATION GESTION		17 300	8 700
CREDIT BAIL / LOCATION		2 400	10 200
TOTAL DE L'INVENTAIRE		19 700	18 900

3 - SITUATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Analyse des bilans et comptes de résultat des exercices clos les 31/12/2023 et 31/12/2024 :

PRODUITS		CHARGES		SOLDES	N	%	N-1	%
Ventes de marchandises		Coût d'achat des marchandises vendues		Marge commerciale				
Production vendue	881 498							
Production stockée		Déstockage de production				Taux de marge		
Production immobilisée								
	881 498			Production de l'exercice	881 498	100%	853 982	100%
Production de l'exercice	881 498	Consommation de l'exercice en provenance des tiers	546 014					
Marge commerciale				Valeur ajoutée	335 484	38%	394 044	46%
Valeur ajoutée	335 484	Impôts, taxes et versements assimilés	8 369					
Subvention d'exploitation		Charges de personnel	266 720			Taux de va / CA		
				Excédent Brut d'Exploitation	60 395	7%	106 516	12%
Excédent brut d'exploitation	60 395	Insuffisance brute d'exploitation						
Reprises sur charges et transfert de charges	14 847	Dotations aux amortissements et aux provisions	7 546					
Autres produits	79	Autres charges	40 759					
	75 321		48 305	Résultat d'exploitation	27 016	3%	46 094	5%
Résultat d'exploitation	27 016	Résultat d'exploitation						
Produits financiers	9	Charges financières	6 437					
	27 025		6 437	Résultat courant avant impôts	20 588	2%	42 008	5%
Produits exceptionnels		Charges exceptionnelles	221 411	Résultat exceptionnel	-221 411	-25%	-10 736	-1%
		Participation						
		Impôt sur les bénéfices		Résultat de l'exercice	-200 823	-23%	31 272	4%

Etat des inscriptions de privilèges :

Il a été relevé sur l'état délivré par le greffe les inscriptions de privilèges suivantes :

Privilège du trésor	NÉANT
Privilège de sécurité sociale	NÉANT
Nantissement sur fonds de commerce	NÉANT
Nantissement judiciaire	NÉANT
Clause de réserve de propriété	NÉANT
Contrat de location	NÉANT
Contrat de crédit-bail	1 inscription de 11.610€ au profit de STARLEASE

Situation active et passive :

Selon les informations transmises par la société SYLCED dans le cadre de la déclaration de cessation des paiements régularisée, la situation au 30/09/2023 serait la suivante :

ACTIF		PASSIF	
<u>Actif immobilisé</u>		<u>Superprivilégié</u>	12 181 €
Immobilisations corporelles	33 770 €	<u>Privilégiés</u>	
Immobilisations financières		Dettes fiscales	16 787 €
		Dettes sociales	67 423 €
<i>Total actif immobilisé</i>	33 770 €	<i>Total dettes privilégiées</i>	84 210 €
<u>Actif Circulant</u>		<u>Chirographaires</u>	
Stock	8 103 €	Fournisseurs	46 535 €
Créances clients		Banques	231 830 €
Autres créances (intercom)	113 536 €	Autres (intercom)	130 394 €
<i>Total actif circulant</i>	121 639 €	<i>Total dettes chirographaires</i>	408 759 €
Disponibilités	2 721 €		
TOTAL ACTIF	158 131 €	TOTAL PASSIF CONNU	505 150 €

4 - SITUATION SOCIALE :

Effectif au jour de l'ouverture de la procédure collective :

La SARL SYLCED employait 15 salariés au jour de l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire, dont le détail figure ci-dessous.

SALARIES	FONCTION
Oumar BINALY	1 ^{er} Employé polyvalent
Eric BODJRENOU	Manager
Soumaïla CISSE	Employé polyvalent
Marie DEGBEU	Employée polyvalente
Hamadoun DIALLO	Employé polyvalent
Edith FATAMATOU GUIRO	1 ^{ère} Employée Polyvalente
Mélissa HADID	Employé polyvalent
Lucrèce KOUMBA GOLOU	Employé polyvalent
Anicet KOURAOGO	1 ^{er} Employé polyvalent
Ayoub LMEKAOUI	Employé polyvalent
Léonard OUEDRAOGO	Employé polyvalent
Lisa PONT	Employé polyvalent
Medar SOMDA	Employé polyvalent
Laurent SOME	Employé polyvalent
Windpouire ZOUNGRANA	Employé polyvalent

Evolution de l'effectif depuis l'ouverture de la procédure :

Depuis l'ouverture de la procédure l'effectif de la société est de 12 salariés.

Représentation du personnel :

Conformément aux dispositions des articles L.621-4 et L.631-9 du Code de Commerce et de l'article 57 du Décret du 28 décembre 2005, Monsieur Oumar BINALY a été désigné en qualité de représentant des salariés pour les besoins de la procédure de Redressement Judiciaire.

Climat social :

Aucun mouvement social n'est à signaler dans l'entreprise.

L'Administrateur Judiciaire a ainsi pu proposer à Monsieur Cédric SIGU d'organiser une réunion collective afin d'expliquer aux salariés les tenants et les aboutissants de la procédure.

Monsieur Cédric SIGU a indiqué à l'Administrateur Judiciaire que cette réunion ne lui apparaissait pas nécessaire.

Existence de litiges prud'homaux :

D'après les informations communiquées par le Dirigeant de la société SYLCED un litige prud'homal serait en cours.

A la date de rédaction des présentes, l'Administrateur Judiciaire a été informé par le Dirigeant qu'à la dernière audience du 14/11/2024, le salarié a été débouté de l'intégralité de ses demandes ; l'Administrateur Judiciaire reste dans l'attente de la communication du jugement.

III - ORIGINE IMPORTANCE ET NATURE DES DIFFICULTES

Selon les déclarations de Monsieur Cédric SIGU, les difficultés de la SARL SYLCED, outre celles communes à tout le Groupe SAN PEDRO, trouveraient essentiellement leur origine dans les conséquences de la crise sanitaire de la COVID-19 qui a contraint la société SYLCED à fermer l'établissement pendant plusieurs mois.

Malgré les mesures de restructurations prises, la situation était trop obérée pour permettre le traitement des difficultés dans le cadre d'une procédure amiable, au regard des prévisions qui avaient été anticipées.

SECONDE PARTIE : **PREMIERES MESURES ET PERSPECTIVES DE REDRESSEMENT**

I - PREMIERES MESURES DE REDRESSEMENT :

1 PRINCIPALES MESURES CONSERVATOIRES :

Assurances :

Selon les informations transmises, la société SYLCED a indiqué à l'Administrateur Judiciaire avoir souscrit une police d'assurance MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE sous le n° 10609203504 auprès de la compagnie AXA ASSURANCE.

Le Dirigeant de la société a produit une attestation d'assurance pour la période correspondant à l'année civile 2025.

2 PRINCIPALES MESURES D'ADMINISTRATION :

Comptes prévisionnels :

L'Administrateur Judiciaire a sollicité, avec l'accord du dirigeant, de l'expert-comptable de la SARL SYLCED, le cabinet GFA EXPERTISE, l'établissement de comptes prévisionnels mensuels d'exploitation et de trésorerie.

En réponse, ce dernier a indiqué à l'Administrateur Judiciaire qu'il ne disposait pas en interne des ressources suffisantes pour prendre de nouvelles missions d'élaboration et analyse de prévisions en sus des missions qui lui sont déjà confiées et qui comprennent la saisie comptable, l'établissement de situations mensuelles, des comptes annuels et la gestion sociale.

C'est ainsi que le Dirigeant de la société SYLCED a missionné le cabinet LA DIRECTION pour l'établissement des prévisions attendues et la mise en place du suivi d'exploitation sollicité.

Contrôle permanent de la trésorerie et mensuel des résultats d'exploitation :

Un contrôle permanent de la trésorerie ainsi qu'un contrôle mensuel des résultats d'exploitation a été mis en œuvre.

II - PERSPECTIVES DE REDRESSEMENT :

1 SUR LES ELEMENTS DE LA PERIODE D'OBSERVATION :

Comportement du dirigeant :

Monsieur Cédric SIGU, Dirigeant de la société SYLCED, participe au bon déroulement de la procédure collective.

Situation comptable :

Les chiffres qui sont présentés sont ceux arrêtés à fin février 2025.

L'Administrateur Judiciaire tient à préciser qu'il a pu compter sur la parfaite collaboration de l'ensemble des conseils de la société et de Monsieur SIGU, le dirigeant, qui depuis le début de la procédure s'astreignent à tenir l'ensemble des points financiers mensuels qu'il impose.

Il a ainsi pu être rendu compte de l'ensemble de ces situations mensuellement à Monsieur le Juge Commissaire.

➤ Compte de résultat

Sur le mois de février 2025

Le compte de résultat de la SARL SYLCED pour la période du 01/02/2025 au 28/02/2025 laisse apparaître un chiffre d'affaires sur la période de 81 142 € alors qu'il était budgété pour 65 393 €.

La société a enregistré un EBDITA de 2 808 €, alors qu'il était budgété pour 3 819 €.

Compte tenu des amortissements pratiqués, la société a dégagé sur la période considérée une capacité d'autofinancement bénéficiaire, retraitée des frais exceptionnels, de 2 415 €, alors qu'elle était budgétée pour 3 819 €.

➤ Situation active passive :

La situation active passive arrêtée au 28/02/2025 laisse apparaître un actif de 82 393 € qui ne permet pas de faire face à un passif au titre de l'article L.622-17 du Code de Commerce de 109 551 €.

La SARL SYLCED laisse donc apparaître au 28/02/2025 un passif net de - 27 158 €.

L'Administrateur Judiciaire notera que la situation active passive s'est fortement dégradée depuis le mois de novembre 2023, l'actif net étant passé de 33 473€ à -33 837€ à fin décembre 2024.

Sur le mois de février une amélioration est à constater de 6 679 € par rapport au mois de décembre 2024.

Cette dégradation est la conséquence de la mise en liquidation judiciaire des sociétés SAN PEDRO, KEY WEST et OCEAN SIDE qui a entraîné une dépréciation de la créance cumulée de 66 K€ que la société SYLCED avait sur ces structures.

L'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire le 18/09/2024 à l'égard de ces trois sociétés a entraîné une dépréciation à 100 % desdites créances qui sont devenues irrécouvrables.

Aujourd'hui la SARL SYLCED a donc créé de facto un passif postérieur envers DOMINO'S FRANCE. Ce dernier a néanmoins fait l'objet d'un échéancier en cours de période d'observation.

L'Administrateur Judiciaire a eu la confirmation de DOMINO'S FRANCE du respect dudit échéancier par la structure.

2 SUR LES PERSPECTIVES DE REDRESSEMENT :

➤ **Sur la situation à fin février 2025**

Le chiffre d'affaires sur le mois de février s'élève à 81 K€, enregistrant une progression de +16 K€ par rapport au budget et +18 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Cette croissance témoigne que la bonne dynamique des mois précédents se poursuit.

La CAF retraitée des charges exceptionnelles cumulée sur les 6 derniers mois atteint 30,1 K€, représentant une moyenne mensuelle de 5 K€.

En projection annuelle, en tenant compte de la saisonnalité, cela permettrait à la société SYLCED de dégager une CAF annuelle estimée entre 55 et 65k€.

➤ **Sur la présentation d'un plan d'apurement du passif**

A l'ouverture de la procédure collective, Monsieur Cédric SIGU a fait part à l'Administrateur Judiciaire de son souhait de pouvoir œuvrer à la présentation d'une solution de redressement de la structure

Au regard des résultats de la société sur la période d'observation, l'Administrateur Judiciaire, le Dirigeant et ses conseils ont été en mesure de travailler sur l'élaboration d'un projet de plan de redressement par voie de continuation, présenté ci-après.

TROISIEME PARTIE :
PROJET DE PLAN DE REDRESSEMENT

**ANALYSE DU PROJET DE PLAN DE REDRESSEMENT
SELON LES CRITERES LEGAUX**

I - SAUVEGARDE DE L'ENTREPRISE

Monsieur Cédric SIGU, dirigeant de la SARL SYLCED s'engage à poursuivre l'activité de son entreprise au cours du plan.

II - MAINTIEN DE L'EMPLOI

La totalité des salariés de la SARL SYLCED seront conservés dans le cadre du plan, à savoir :

III – APUREMENT DU PASSIF

A - Passif à apurer

Il est envisagé de proposer aux créanciers de la SARL SYLCED un apurement à 100% de leur créance sur une durée de 10 ans.

L'Administrateur Judiciaire a établi le plan d'apurement du passif de la SARL SYLCED sur la base du passif déclaré, en tenant compte des contestations du dirigeant.

	Total déclaré	dont provisionnel	Conteste	Montant à apurer	dont à échoir	A apurer sur la durée du plan
Super Privi Chiro	20 138 €	-	0 €	20 138 €	-	20 138 €
Créanciers Privilégiés	100 150 €	-	56 167 €	43 984 €	-	43 984 €
Créanciers Chiro.	184 164 €	-	14 125 €	170 040 €	-	170 040 €
Créances à terme / bancaires	183 409 €	-	0 €	183 409 €	183 409 €	183 409 €
Créances inférieures à 500 €	0 €	-	0 €	0 €	-	0 €
Total	487 861 €	-	70 291 €	417 571 €	183 409 €	417 571 €

B - Moyens d'apurer le passif

Le plan de redressement par voie de continuation a été élaboré sur la base des comptes établis durant la période d'observation, du 08/11/2023 au 07/05/2025 et plus spécifiquement à partir de septembre 2024.

En outre, dans le projet de plan il a été tenu compte de la liquidation judiciaire des trois des cinq structures du Groupe SAN PEDRO, auquel appartenait SYLCED. La liquidation des deux restaurant a permis à SYLCED d'élargir sa zone de chalandise et d'améliorer significativement son chiffre d'affaires.

A partir de ces éléments, il a été établi les tableaux suivants :

- Compte de résultat prévisionnel sur la durée du plan.
- Tableau emplois ressources d'apurement du passif faisant apparaître la capacité d'autofinancement déterminée à partir du tableau précédent.

Ces éléments seront présentés ci-après.

Les éléments principaux de ce compte de résultat, sont les suivants :

Chiffre d'affaires

Il a été prévu une augmentation d'un exercice sur l'autre du chiffre d'affaires à hauteur de 2 %.

Coûts variables

Les achats de matières premières, les frais NAF (publicité) et les redevances versées à DOMINO'S PIZZA ont été estimés en pourcentage du chiffre d'affaires, sur la base des observations réalisées entre septembre 2024 et février 2025.

Les frais de personnel inscrits dans le budget prévisionnel reflètent les charges constatées durant cette période, en intégrant les restructurations effectuées.

Les commissions UBER EATS ont été projetées à court terme en fonction des données observées entre septembre 2024 et février 2025. Une diminution de ces commissions est anticipée sur la période du plan, en raison de la renégociation prévue entre DOMINO'S PIZZA FRANCE et UBER EATS, ainsi que d'une réduction du recours à UBER EATS au profit de livraisons en direct.

Coûts fixes

L'enveloppe des coûts fixes a été définie sur la base des montants observés pendant la période d'observation, après prise en compte des restructurations effectuées. Il a été projeté une inflation des coûts fixes de 2% par an.

La rémunération du management a été fixée à 40 000 € (charges comprises) à partir de 2027 et restera stable sur l'ensemble de la période du plan.

Capacité d'autofinancement

Le compte de résultat de la période d'observation présenté précédemment, laisse apparaître que sur la période du 01/09/2024 au 31/01/2025, la SARL SYLCED a dégagé une capacité d'autofinancement bénéficiaire de 27,6 K€, soit une moyenne de 5,5 K€ par mois. En projetant ces données sur 1 an, il est anticipé une CAF annuelle qui se situe entre 55 K€ et 65k€ en prenant en compte la saisonnalité de l'activité.

Compte tenu de ces éléments, il a été établi un compte de résultat prévisionnel présenté ci-après.

La capacité d'autofinancement prévisionnelle qui en ressort, permet au vu du tableau emplois ressources également présenté ci-après d'envisager l'apurement du passif de la SARL SYLCED dans le cadre du plan de redressement par voie de continuation envisagé.

Compte de résultat prévisionnel

En €	Hypothèses	PO 2025	N+1 2026	N+2 2027	N+3 2028	N+4 2029	N+5 2030	N+6 2031	N+7 2032	N+8 2033	N+9 2034	N+10 2035
Chiffre d'affaires		960 000 €	979 200 €	998 784 €	1 018 760 €	1 039 135 €	1 059 918 €	1 081 116 €	1 102 738 €	1 124 793 €	1 147 289 €	1 170 235 €
Var. N/N-1 (%)			+2,0%	+2,0%	+2,0%	+2,0%	+2,0%	+2,0%	+2,0%	+2,0%	+2,0%	+2,0%
Achats de matières premières	(32,5)%	(312 000) €	(318 240) €	(324 605) €	(331 097) €	(337 719) €	(344 473) €	(351 363) €	(358 390) €	(365 558) €	(372 869) €	(380 326) €
Frais de personnel	(27,5)%	(264 000) €	(269 280) €	(274 666) €	(280 159) €	(285 762) €	(291 477) €	(297 307) €	(303 253) €	(309 318) €	(315 504) €	(321 815) €
NAF	(4,5)%	(43 200) €	(44 064) €	(44 945) €	(45 844) €	(46 761) €	(47 696) €	(48 650) €	(49 623) €	(50 616) €	(51 628) €	(52 661) €
Redevances Domino	(4,5)%	(43 200) €	(44 064) €	(44 945) €	(45 844) €	(46 761) €	(47 696) €	(48 650) €	(49 623) €	(50 616) €	(51 628) €	(52 661) €
Commissions Uber		(124 800) €	(127 296) €	(124 848) €	(127 345) €	(124 696) €	(127 190) €	(129 734) €	(132 329) €	(134 975) €	(131 938) €	(134 577) €
Commissions Uber (%CA)		(13,0)%	(13,0)%	(12,5)%	(12,5)%	(12,0)%	(12,0)%	(12,0)%	(12,0)%	(12,0)%	(11,5)%	(11,5)%
Coûts variables		(787 200) €	(802 944) €	(814 009) €	(830 289) €	(841 699) €	(858 533) €	(875 704) €	(893 218) €	(911 082) €	(923 568) €	(942 039) €
En %du CA		(82)%	(82)%	(82)%	(82)%	(81)%	(81)%	(81)%	(81)%	(81)%	(81)%	(81)%
Rémunération de la Gérance		(20 000) €	(30 000) €	(40 000) €	(40 000) €	(40 000) €	(40 000) €	(40 000) €	(40 000) €	(40 000) €	(40 000) €	(40 000) €
Frais fixes		(90 000) €	(91 800) €	(93 636) €	(95 509) €	(97 419) €	(99 367) €	(101 355) €	(103 382) €	(105 449) €	(107 558) €	(109 709) €
Impôts et taxes		(9 000) €	(9 180) €	(9 364) €	(9 551) €	(9 742) €	(9 937) €	(10 135) €	(10 338) €	(10 545) €	(10 756) €	(10 971) €
Coûts fixes		(119 000)	(130 980)	(143 000)	(145 060)	(147 161)	(149 304)	(151 490)	(153 720)	(155 994)	(158 314)	(160 680)
Dotations aux amortissements		(7 754) €	(7 754) €	(7 754) €	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat courant avant impôt		46 046 €	37 522 €	34 022 €	43 411 €	50 275 €	52 080 €	53 922 €	55 800 €	57 716 €	65 407 €	67 515 €
Impôt sur les sociétés	(25,0)%	-	-	-	-	-	-	-	(13 950) €	(14 429) €	(16 352) €	(16 879) €
Résultat net		46 046 €	37 522 €	34 022 €	43 411 €	50 275 €	52 080 €	53 922 €	41 850 €	43 287 €	49 055 €	50 636 €
CAF		53 800 €	45 276 €	41 775 €	43 411 €	50 275 €	52 080 €	53 922 €	41 850 €	43 287 €	49 055 €	50 636 €
Déficit reportable au 31/12/2024 (en k€)	(330 721) €											
Imputation du déficit reportable		(284 675) €	(247 152) €	(213 131) €	(169 720) €	(119 445) €	(67 365) €	(13 443) €	42 358 €	100 074 €	165 481 €	232 997 €

Tableau emplois ressources d'apurement du passif

En €	Base	mai-25 Immédiat	mai-26 N+1	mai-27 N+2	mai-28 N+3	mai-29 N+4	mai-30 N+5	mai-31 N+6	mai-32 N+7	mai-33 N+8	mai-34 N+9	mai-35 N+10
RESSOURCES												
Capacité d'autofinancement			45 276 €	41 775 €	43 411 €	50 275 €	52 080 €	53 922 €	41 850 €	43 287 €	49 055 €	50 636 €
Total Ressources			45 276 €	41 775 €	43 411 €	50 275 €	52 080 €	53 922 €	41 850 €	43 287 €	49 055 €	50 636 €

EMPLOIS												
Créances inférieures à 500€	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Superprivilège	(20 138) €	(2 014) €	(12 083) €	(6 041) €	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif créé pendant la PO	-	-	(14 539) €	(14 539) €	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Passif à 100% sur 10 ans</i>	<i>100%</i>		<i>3,0%</i>	<i>5,0%</i>	<i>9,0%</i>	<i>9,0%</i>	<i>12,0%</i>	<i>13,0%</i>	<i>13,0%</i>	<i>12,0%</i>	<i>12,0%</i>	<i>12,0%</i>
Passif privilégié fiscal et social	(43 984) €	-	(1 320) €	(2 199) €	(3 959) €	(3 959) €	(5 278) €	(5 718) €	(5 718) €	(5 278) €	(5 278) €	(5 278) €
Passif Chirographaire	(170 040) €	-	(5 101) €	(8 502) €	(15 304) €	(15 304) €	(20 405) €	(22 105) €	(22 105) €	(20 405) €	(20 405) €	(20 405) €
A echoir	(183 409) €	-	(5 502) €	(9 170) €	(16 507) €	(16 507) €	(22 009) €	(23 843) €	(23 843) €	(22 009) €	(22 009) €	(22 009) €
Passif remboursé	(417 571) €	(2 014) €	(38 544) €	(40 452) €	(35 769) €	(35 769) €	(47 692) €	(51 666) €	(51 666) €	(47 692) €	(47 692) €	(47 692) €
Investissements			(2 000) €	(2 000) €	(2 000) €	(2 000) €	(2 000) €	(2 000) €	(2 000) €	(2 000) €	(2 000) €	(2 000) €
Total Emplois		(2 014) €	(40 544) €	(42 452) €	(37 769) €	(37 769) €	(49 692) €	(53 666) €	(53 666) €	(49 692) €	(49 692) €	(49 692) €
Variation de trésorerie		(2 014) €	4 732 €	(676) €	5 642 €	12 506 €	2 388 €	256 €	(11 816) €	(6 405) €	(637) €	945 €
Trésorerie initiale		15 000 €	12 986 €	17 718 €	17 041 €	22 684 €	35 189 €	37 578 €	37 834 €	26 018 €	19 613 €	18 976 €
Trésorerie finale		12 986 €	17 718 €	17 041 €	22 684 €	35 189 €	37 578 €	37 834 €	26 018 €	19 613 €	18 976 €	19 921 €

C - Modalités d'apurement du passif

Monsieur Cédric SIGU dirigeant de la SARL SYLCED et l'Administrateur Judiciaire proposent un plan de redressement par voie de continuation qui s'échelonne selon les modalités d'apurement suivantes :

PASSIF SUPERPRIVILEGIE

Il sera sollicité auprès de l'AGS un apurement de leur créance sur 18 mois après un règlement de 10% comptant, soit un total de 20 138 €.

PASSIF PRIVILEGIE ET CHIROGRAPHAIRES :

Proposition

Apurement à **100 % sur 10 ans** par annuités progressives, la première intervenant **1 an** après la date d'arrêt du plan :

- Première année : **1 annuité 3%**
- Deuxième année : **1 annuité de 5%**
- Troisième année : **1 annuité de 9%**
- Quatrième année : **1 annuité de 9%**
- Cinquième année : **1 annuité de 12%**
- Sixième année : **1 annuité de 13%**
- Septième année : **1 annuité 13%**
- Huitième année : **1 annuité de 12%**
- Neuvième année : **1 annuité de 12%**

Dixième année : **1 annuité de 12 %**

Créances à terme (créances bancaires) :

Les annuités seront calculées en appliquant le taux d'apurement des annuités du plan tant au capital restant dû, ainsi qu'au montant total des intérêts prévus dans le cadre du plan et ce de façon à concilier l'application d'un taux d'intérêt et le respect des taux d'apurement annuels prévus au plan.

Garanties proposées par le Dirigeant pour la bonne exécution du plan

En garantie de la bonne exécution du plan qu'il propose, le dirigeant s'engage à :

- maintenir sa rémunération nette annuelle à hauteur de 20 000 € brut chargé / an, la 1^{ère} année, 30 000 € brut chargé / an la 2^e année et 40 000€ brut chargé / an la 3^e année et ce durant toute la durée du plan,
- bloquer sur la même durée son compte courant de façon à ce que le remboursement de ce dernier ne puisse intervenir qu'après l'exécution du plan.

SCHEMA RECAPITULATIF D'APUREMENT DU PASSIF

Passif	Montant	Règlement	Echéances
Créanciers Superprivilégiés	20 138 €	100%	Apurement sur 18 mois à partir de l'arrêté du plan
Créanciers Privilégiés	43 984 €	100%	Apurement sur 10 ans par s annuités croissantes
Créanciers Chirographaires	170 040 €	100%	Apurement sur 10 ans par annuités croissantes
Créances à terme (créances bancaires)	183 409 €	100%	Les annuités seront calculées en appliquant le taux d'apurement des annuités du plan tant au capital restant dû, ainsi qu'au montant total des intérêts prévus dans le cadre du plan et ce de façon à concilier l'application d'un taux d'intérêt et le respect des taux d'apurement annuels prévus au plan.
TOTAL	417 571€		

V - AVIS DE L'ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE

Au regard des résultats d'exploitation de la période d'observation du 08/11/2023 au 28/02/2025, des budgets prévisionnels établis, il semble que la SARL SYLCED soit en mesure d'exécuter le plan de continuation proposé.

L'Administrateur judiciaire considère donc que le Tribunal de Commerce de BORDEAUX pourrait arrêter le plan de redressement par voie de continuation de la SARL SYLCED dont les modalités l'exécution seraient les suivantes :

Apurement du passif qui s'élève, sous réserves des contestations de la société, à la somme de 417 571 € :

- Créanciers superprivilégiés : 20 138 €
- Créanciers privilégiés : 43 984 €
- Créanciers chirographaires : 183 409 €
- Créances à terme : 183 409 €

PASSIF SUPERPRIVILEGIE

Il a été sollicité après de l'AGS un plan d'apurement sur 18 mois après un règlement de 10% comptant, soit un total de 20 138 €.

PASSIF PRIVILEGIE ET CHIROGRAPHAIRES :

Proposition

Apurement à 100 % sur 10 ans par annuités progressives, la première intervenant 1 an après la date d'arrêté du plan

- Première année : **1 annuité 3%**
- Deuxième année : **1 annuité de 5%**
- Troisième année : **1 annuité de 9%**
- Quatrième année : **1 annuité de 9%**
- Cinquième année : **1 annuité de 12%**
- Sixième année : **1 annuité de 13%**
- Septième année : **1 annuité 13%**
- Huitième année : **1 annuité de 12%**
- Neuvième année : **1 annuité de 12%**
- Dixième année : **1 annuité de 12%**

Créances à terme (créances bancaires) :

- S'agissant des créances à terme portant intérêts, et notamment les créances bancaires, il convient de tenir compte à la fois du taux d'intérêt contractuel applicable au capital restant dû, mais également des taux de remboursement des créanciers sur les années du plan tels que définis par le jugement de plan.
- Les annuités seront calculées en appliquant le taux d'apurement des annuités du plan tant au capital restant dû, ainsi qu'au montant total des intérêts prévus dans le cadre du plan et ce de façon à concilier l'application d'un taux d'intérêt et le respect des taux d'apurement annuels prévus au plan.

Ces montants sont indiqués en fonction des informations disponibles à ce stade et pourraient évoluer en fonction des admissions définitives.

Il est précisé que dans l'hypothèse où le plan de continuation serait arrêté, l'Administrateur Judiciaire demande au Tribunal de Commerce de BORDEAUX de prévoir dans son jugement les modalités suivantes :

1°) Dans l'hypothèse où le passif définitivement admis serait supérieur aux chiffres du passif sur lequel a été établi le présent projet de plan, ce dernier restera applicable tant aux créanciers qu'à la SARL SYLCED dans la mesure où elle en respecte les taux et délais de remboursement ci-dessus définis par catégorie de créanciers.

2°) Le Cabinet d'Expertise Comptable GFA EXPERTISE ou tout autre Cabinet d'Expertise Comptable au choix de Monsieur Cédric SIGU adressera les résultats d'exploitation et de trésorerie par période trimestrielle pendant toute la période du plan de continuation au Commissaire à l'Exécution du Plan.

3°) Les éléments incorporels du fonds de commerce de la SARL SYLCED resteront incessibles pendant toute la période du plan de redressement sauf autorisation du Tribunal de Commerce de BORDEAUX, la publication de cette incessibilité devant être effectuée aux frais du débiteur par le Commissaire au plan.

La SELAS ARVA Administrateur Judiciaire Associés
L'un de ses associés



ANNEXE 1 Compte de résultat et SAP février 2025

ANNEXE 2 Tableau emplois ressources d'apurement du passif

ANNEXE 3 Tableau décomposition du passif

ANNEXE 4 Compte de résultat prévisionnel sur 10 ans



la direction

FINANCES & ADMIN

Reporting Février 2025

Domino's Pizza Bordeaux

17 mars 2025

Rapport confidentiel



TRANSACTION SERVICES

PART-TIME CFO

OFFICE MANAGEMENT

1

Sylced

Sylced - Quelle est la situation à fin février 2025 ?

Sylced - P&L | février 2025

En Euros	Notes	Réel	Budget	Var. Réel / Budget
		févr.-25	févr.-25	
Chiffre d'affaires		81 142 €	65 393 €	+15 749 €
Achats de matières premières		(30 646) €	(20 926) €	(9 720) €
en % du CA		(37,8)%	(32,0)%	(5,8)pp
Frais de personnel		(20 014) €	(21 580) €	+1 565 €
en % du CA		(24,7)%	(33,0)%	+8,3pp
Marge commerciale		30 482 €	22 888 €	+7 595 €
En % du CA		37,6%	35,0%	+2,6pp
NAF		(4 058) €	(2 616) €	(1 442) €
en % du CA		(5,0)%	(4,0)%	(1,0)pp
LSM (Local Store Marketing)		29 €	-	+29 €
en % du CA		0,0%	-	+0,0pp
Redevances Domino		(3 652) €	(2 943) €	(710) €
en % du CA		(4,5)%	(4,5)%	(0,0)pp
Marge sur coûts variables		22 801 €	17 329 €	+5 472 €
En % du CA		28,1%	26,5%	+1,6pp
Sous-total - Frais fixes		(19 993) €	(13 510) €	(6 483) €
EBITDA		2 808 €	3 819 €	(1 011) €
% du CA		3,5%	5,8%	(2,4)pp
Amortissements & provisions	(A)	(466) €	(512) €	+46 €
EBIT		2 343 €	3 307 €	(965) €
Résultat financier		(394) €	-	(394) €
Résultat exceptionnel	(B)	-	-	-
Dépréciation exceptionnelle CC	(A)	-	-	-
Frais conciliation et RJ	(B)	(828) €	(2 000) €	+1 172 €
Résultat net	(C)	1 121 €	1 307 €	(186) €
CAF	(D)=(C)-(A)	1 587 €	1 819 €	(232) €
CAF hors exceptionnel	(E)=(D)-(B)	2 415 €	3 819 €	(1 405) €
Dettes gelées RJ (estimation)		(417 571) €		
Frais Uber Direct		(2 084) €		
Frais Uber Eat		(10 374) €		
Frais Uber		(12 458) €		

Réalisé en février 2025 :

- ➔ SY a réalisé un chiffre d'affaires de 81k€ en février 2025 (en forte hausse de +16k€ par rapport au budget et +18k€ par rapport à N-1).
- ➔ En février 2025, SY a généré un EBITDA de 2,8k€.
- ➔ Les principaux coûts sont :
 - (31)k€ / (38)% d'achats de matières premières
 - (20)k€ / (25)% de frais de personnel
 - (8)k€ / (9)% de frais liés NAF et de redevances Domino's
 - (13)k€ / (15)% de frais Uber Eat et Uber Direct
 - (8)k€ de coûts fixes hors Uber
- ➔ SY a généré une CAF hors exceptionnel de 2,4k€.

Sylced - Quelle est la situation à fin février 2025 et les projections budgétaires jusqu'à mai 2025 ?

Sylced – CA, EBITDA, CAF mensuels entre nov23-déc24-mai25

SY	Réel nov-23	Réel déc-23	Réel janv-24	Réel févr-24	Réel mars-24	Réel avr-24	Réel mai-24	Réel juin-24	Réel juil-24	Réel août-24	Réel sept-24	Réel oct-24	Réel nov-24	Réel déc-24	Réel janv-25	Réel févr-25	Budget mars-25	Budget avr-25	Budget mai-25
Chiffre d'affaires N	69,7	66,8	64,1	62,9	63,4	67,1	79,8	74,7	60,9	60,4	81,7	88,1	84,2	88,9	93,3	81,1	65,9	69,7	83,0
Chiffre d'affaires N-1	76,8	78,2	76,7	68,3	76,5	72,3	76,9	70,5	65,8	69,0	67,2	74,4	69,7	66,8	64,1	62,9	63,4	67,1	79,8
Diff.	(7,1)	(11,5)	(12,6)	(5,4)	(13,2)	(5,2)	+2,9	+4,3	(4,8)	(8,6)	+14,6	+13,7	+14,5	+22,1	+29,2	+18,3	+2,5	+2,7	+3,2
Marge sur coûts var. N	21,0	21,2	15,1	20,2	23,4	16,2	15,4	35,3	15,7	5,4	25,8	29,0	24,5	26,5	28,2	22,8	17,5	18,5	22,0
Marge sur coûts var. N-1	6,5	15,4	24,2	4,2	16,4	21,1	17,1	17,4	18,3	20,3	19,8	23,4	21,0	21,2	15,1	20,2	23,4	16,2	15,4
Diff.	+14,5	+5,8	(9,0)	+16,0	+7,0	(4,9)	(1,7)	+18,0	(2,6)	(15,0)	+6,0	+5,6	+3,5	+5,3	+13,1	+2,6	(5,9)	+2,3	+6,6
Marge en % CA N	30%	32%	24%	32%	37%	24%	19%	47%	26%	9%	32%	33%	29%	30%	30%	28%	27%	27%	27%
Marge en % CA N-1	8%	20%	31%	6%	21%	29%	22%	25%	28%	29%	29%	31%	30%	32%	24%	32%	37%	24%	19%
Diff.	+22pp	+12pp	(8)pp	+26pp	+16pp	(5)pp	(3)pp	+23pp	(2)pp	(21)pp	+2pp	+1pp	(1)pp	(2)pp	+7pp	(4)pp	(10)pp	+2pp	+7pp
EBITDA N	10,6	15,9	4,2	7,0	5,5	2,0	(8,8)	11,5	(0,7)	(10,6)	8,6	8,5	3,0	5,0	5,6	2,8	3,9	4,9	8,3
EBITDA N-1	0,3	(3,8)	14,0	(5,9)	(0,1)	8,1	4,8	5,2	4,5	7,3	10,3	6,2	10,6	15,9	4,2	7,0	5,5	2,0	(8,8)
Diff.	+10,2	+19,8	(9,8)	+12,9	+5,5	(6,1)	(13,7)	+6,3	(5,2)	(17,9)	(1,7)	+2,3	(7,6)	(10,9)	+1,4	(4,2)	(1,5)	+3,0	+17,1
Résultat net N	3,4	5,2	(0,2)	5,8	2,5	(0,1)	(10,3)	10,7	(2,2)	(13,6)	(8,2)	(183,3)	(2,6)	0,7	3,3	1,1	1,4	2,4	5,8
Résultat net N-1	(3,2)	3,6	13,8	(6,0)	(1,5)	7,6	3,9	3,6	3,4	7,5	7,4	(2,8)	3,4	5,2	(0,2)	5,8	2,5	(0,1)	(10,3)
Diff.	+6,6	+1,5	(13,9)	+11,8	+4,0	(7,7)	(14,1)	+7,1	(5,6)	(21,2)	(15,6)	(180,5)	(6,0)	(4,5)	+3,5	(4,7)	(1,1)	+2,5	+16,1
CAF hors except. N	10,6	12,7	4,2	6,4	4,9	1,4	(9,4)	10,9	(1,2)	(11,2)	8,1	7,9	2,3	4,2	5,1	2,4	1,4	2,4	5,8
CAF hors except. N-1	0,3	(7,7)	13,8	(6,0)	(0,1)	7,6	5,1	5,2	4,6	7,5	10,3	6,2	10,6	12,7	4,2	6,4	4,9	1,4	(9,4)
Diff.	+10,3	+20,5	(9,5)	+12,4	+5,1	(6,2)	(14,5)	+5,7	(5,7)	(18,7)	(2,2)	+1,7	(8,3)	(8,5)	+0,9	(4,0)	(3,5)	+1,0	+15,2

- CAF hors exceptionnel générée sur 6 mois = 30,1k€ soit une moyenne de 5k€ par mois.
- Projeté sur 1 an, cela donnerait entre 55 et 65k€ de CAF (en prenant en compte la saisonnalité de l'activité).

Sylced - Quelle est la situation active / passive à fin février 2025 ?

Sylced - Situation active / passive | février 2025

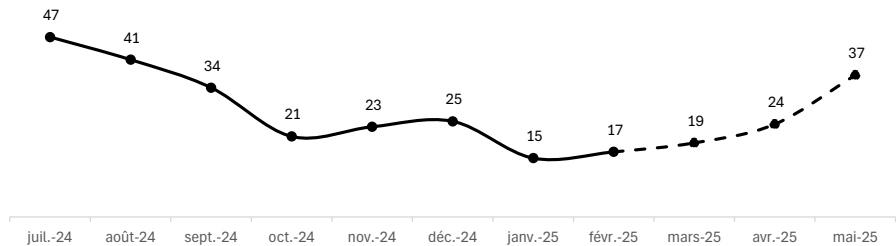
Entité	N° compte	Compte	janv-25	févr-25
SY	310000	STOCK MATIERES PREMIERES	9 946	8 269
SY	409100	FRS ACOMPTE VERSE	28 593	29 586
SY	409800	AVOIRS A RECEVOIR	257	257
SY	445660	TVA DEDUCTIBLE	1 913	1 877
SY	445860	TVA S/ FACT. NON PARVENUES	1 103	1 103
SY	467000	DEBITEURS-CREDITEURS DIVERS	4 561	5 694
SY	486000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 395	1 037
SY	511100	VERSEMENTS ESPECES	14	455
SY	511210	TITRES RESTAURANT A ENCAISSER	1 919	1 585
SY	511400	UBER EAT	8 918	11 516
SY	512000	CIC	500	500
SY	512400	DELUBAC	6 044	9 179
SY	530000	CAISSE PESSAC	1 543	1 536
SY	428200	PROVISION CONGES PAYES	9 578	8 962
SY	438200	CHARGES SOCIALES S/ CP	904	836
Actif disponible ou réalisable			77 190	82 393
SY	400000	Collectif fournisseur	(32 716)	(33 896)
SY	408100	FACT NON PARVENUES	(24 168)	(25 475)
SY	421000	REMUNERATIONS DUES	(14 779)	(12 966)
SY	431000	SECURITE SOCIALE	(13 946)	(11 659)
SY	437200	AG2R	(82)	(155)
SY	437210	APRIL	(70)	(140)
SY	437300	KLESIA	(1 104)	(893)
SY	438600	ORG. SOCIAUX A PAYER	(226)	(240)
SY	445510	TVA A PAYER	-	(266)
SY	511300	REMISE CARTES BLEUES	3 139	(1 075)
SY	467700	PB PRODUCTION	(22 315)	(22 784)
Passif né depuis l'ouverture de la procédure			(106 268)	(109 551)
Actif / passif net			(29 077)	(27 158)
Var. M/M-1			4 760	1 920
Var. cumulé			(62 551)	(60 631)

Evolution SAP / CAF et trésorerie | février 2025

En Euros	SAP nov-23	SAP déc-24	SAP jan-25	SAP fév-25	Tréso fin nov23	Tréso fin déc24	Tréso fin jan25	Tréso fin fév25
Sylced	33 473	(33 837)	(29 077)	(27 158)	70 645	24 922	15 334	16 952
PB Production	21 002	680	5 203	14 234	75 268	25 790	14 006	15 524

→ SY : Amélioration de la SAP de 2k€ en février 2025. Cette dernière reste cependant négative à (27)k€.

Projection de trésorerie | novembre 2024 à mai 2025



En €	Base	Immédiat	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
RESSOURCES												
Capacité d'autofinancement			45 276 €	41 775 €	43 411 €	50 275 €	52 080 €	53 922 €	41 850 €	43 287 €	49 055 €	50 636 €
Total Ressources			45 276 €	41 775 €	43 411 €	50 275 €	52 080 €	53 922 €	41 850 €	43 287 €	49 055 €	50 636 €

EMPLOIS												
Créances inférieures à 500€	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Superprivilège	(20 138) €	(2 014) €	(12 083) €	(6 041) €	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif créé pendant la PO	-	-	(14 539) €	(14 539) €	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Passif à 100% sur 10 ans</i>	<i>100%</i>		<i>3,0%</i>	<i>5,0%</i>	<i>9,0%</i>	<i>9,0%</i>	<i>12,0%</i>	<i>13,0%</i>	<i>13,0%</i>	<i>12,0%</i>	<i>12,0%</i>	<i>12,0%</i>
Passif privilégié fiscal et social	(43 984) €	-	(1 320) €	(2 199) €	(3 959) €	(3 959) €	(5 278) €	(5 718) €	(5 718) €	(5 278) €	(5 278) €	(5 278) €
Passif Chirographaire	(170 040) €	-	(5 101) €	(8 502) €	(15 304) €	(15 304) €	(20 405) €	(22 105) €	(22 105) €	(20 405) €	(20 405) €	(20 405) €
A echoir	(183 409) €	-	(5 502) €	(9 170) €	(16 507) €	(16 507) €	(22 009) €	(23 843) €	(23 843) €	(22 009) €	(22 009) €	(22 009) €
Passif remboursé	(417 571) €	(2 014) €	(38 544) €	(40 452) €	(35 769) €	(35 769) €	(47 692) €	(51 666) €	(51 666) €	(47 692) €	(47 692) €	(47 692) €
Investissements			(2 000) €	(2 000) €	(2 000) €	(2 000) €	(2 000) €	(2 000) €	(2 000) €	(2 000) €	(2 000) €	(2 000) €
Total Emplois		(2 014) €	(40 544) €	(42 452) €	(37 769) €	(37 769) €	(49 692) €	(53 666) €	(53 666) €	(49 692) €	(49 692) €	(49 692) €
Variation de trésorerie		(2 014) €	4 732 €	(676) €	5 642 €	12 506 €	2 388 €	256 €	(11 816) €	(6 405) €	(637) €	945 €
Trésorerie initiale		15 000 €	12 986 €	17 718 €	17 041 €	22 684 €	35 189 €	37 578 €	37 834 €	26 018 €	19 613 €	18 976 €
Trésorerie finale		12 986 €	17 718 €	17 041 €	22 684 €	35 189 €	37 578 €	37 834 €	26 018 €	19 613 €	18 976 €	19 921 €

1. Tableau de décomposition du passif

En €	Déclaré	Contesté / Rejeté	Déclaré
Superprivilège	(20 138) €	-	(20 138) €
Privilégié social et salarial	(100 150) €	(56 167) €	(43 984) €
Privilégié fiscal	-	-	-
Chirographaires	(184 164) €	(14 125) €	(170 040) €
A échoir	(183 409) €	-	(183 409) €
Inférieur à 500€	-	-	-
Total passif	(487 861) €	(70 291) €	(417 571) €

2. Détail des dettes gelées

En €	Déclaré	Contesté / Rejeté	Admis
CGEA Bordeaux	(20 138) €	-	(20 138) €
Superprivilège	(20 138) €	-	(20 138) €
Klésia AGIRC-ARRCO	(1 892) €	-	(1 892) €
Pôle recouvrement spécialisé de la Gironde	(20 040) €	(130) €	(19 910) €
URSSAF Aquitaine	(77 964) €	(55 782) €	(22 182) €
AG2R La Mondiale	(255) €	(255) €	-
Privilégié social et salarial	(100 150) €	(56 167) €	(43 984) €
Privilégié fiscal	-	-	-
Crédit Agricole Aquitaine - Prêt	(3 540) €	(296) €	(3 244) €
Crédit Agricole Aquitaine - PGE	(44 350) €	(3 391) €	(40 959) €
Crédit Agricole Aquitaine - PGE	(3 702) €	(3 702) €	-
Crédit Agricole Aquitaine - DAV	(25 555) €	-	(25 555) €
Domino's Pizza France	(52 634) €	(5 634) €	(47 000) €
EDF	(1 918) €	-	(1 918) €
Gaz de Bordeaux	(945) €	-	(945) €
Starlease	(314) €	-	(314) €
URSSAF Aquitaine	(50 104) €	-	(50 104) €
Cohrofi	(594) €	(594) €	-
PLG	(508) €	(508) €	-
PLG	0 €	(0) €	-
Chirographaires	(184 164) €	(14 125) €	(170 040) €

Crédit Agricole Aquitaine - PGE	(98 586) €	-	(98 586) €
Crédit Agricole Aquitaine - PGE	(84 823) €	-	(84 823) €
A échoir	(183 409) €	-	(183 409) €
Inférieur à 500€	-	-	-

En €	Hypothèses	PO 2025	N+1 2026	N+2 2027	N+3 2028	N+4 2029	N+5 2030	N+6 2031	N+7 2032	N+8 2033	N+9 2034	N+10 2035
Chiffre d'affaires		960 000 €	979 200 €	998 784 €	1 018 760 €	1 039 135 €	1 059 918 €	1 081 116 €	1 102 738 €	1 124 793 €	1 147 289 €	1 170 235 €
Var. N/N-1 (%)			+2,0%	+2,0%	+2,0%	+2,0%	+2,0%	+2,0%	+2,0%	+2,0%	+2,0%	+2,0%
Achats de matières premières	(32,5)%	(312 000) €	(318 240) €	(324 605) €	(331 097) €	(337 719) €	(344 473) €	(351 363) €	(358 390) €	(365 558) €	(372 869) €	(380 326) €
Frais de personnel	(27,5)%	(264 000) €	(269 280) €	(274 666) €	(280 159) €	(285 762) €	(291 477) €	(297 307) €	(303 253) €	(309 318) €	(315 504) €	(321 815) €
NAF	(4,5)%	(43 200) €	(44 064) €	(44 945) €	(45 844) €	(46 761) €	(47 696) €	(48 650) €	(49 623) €	(50 616) €	(51 628) €	(52 661) €
Redevances Domino	(4,5)%	(43 200) €	(44 064) €	(44 945) €	(45 844) €	(46 761) €	(47 696) €	(48 650) €	(49 623) €	(50 616) €	(51 628) €	(52 661) €
Commissions Uber		(124 800) €	(127 296) €	(124 848) €	(127 345) €	(124 696) €	(127 190) €	(129 734) €	(132 329) €	(134 975) €	(131 938) €	(134 577) €
Commissions Uber (% CA)		(13,0)%	(13,0)%	(12,5)%	(12,5)%	(12,0)%	(12,0)%	(12,0)%	(12,0)%	(12,0)%	(11,5)%	(11,5)%
Coûts variables		(787 200) €	(802 944) €	(814 009) €	(830 289) €	(841 699) €	(858 533) €	(875 704) €	(893 218) €	(911 082) €	(923 568) €	(942 039) €
En % du CA		(82)%	(82)%	(82)%	(82)%	(81)%	(81)%	(81)%	(81)%	(81)%	(81)%	(81)%
Rémunération de la Gérance		(20 000) €	(30 000) €	(40 000) €	(40 000) €	(40 000) €	(40 000) €	(40 000) €	(40 000) €	(40 000) €	(40 000) €	(40 000) €
Frais fixes		(90 000) €	(91 800) €	(93 636) €	(95 509) €	(97 419) €	(99 367) €	(101 355) €	(103 382) €	(105 449) €	(107 558) €	(109 709) €
Impôts et taxes		(9 000) €	(9 180) €	(9 364) €	(9 551) €	(9 742) €	(9 937) €	(10 135) €	(10 338) €	(10 545) €	(10 756) €	(10 971) €
Coûts fixes		(119 000)	(130 980)	(143 000)	(145 060)	(147 161)	(149 304)	(151 490)	(153 720)	(155 994)	(158 314)	(160 680)
Dotations aux amortissements		(7 754) €	(7 754) €	(7 754) €	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat courant avant impôt		46 046 €	37 522 €	34 022 €	43 411 €	50 275 €	52 080 €	53 922 €	55 800 €	57 716 €	65 407 €	67 515 €
Impôt sur les sociétés	(25,0)%	-	-	-	-	-	-	-	(13 950) €	(14 429) €	(16 352) €	(16 879) €
Résultat net		46 046 €	37 522 €	34 022 €	43 411 €	50 275 €	52 080 €	53 922 €	41 850 €	43 287 €	49 055 €	50 636 €
CAF		53 800 €	45 276 €	41 775 €	43 411 €	50 275 €	52 080 €	53 922 €	41 850 €	43 287 €	49 055 €	50 636 €
Déficit reportable au 31/12/2024 (en k€)	(330 721) €											
Imputation du déficit reportable		(284 675) €	(247 152) €	(213 131) €	(169 720) €	(119 445) €	(67 365) €	(13 443) €	42 358 €	100 074 €	165 481 €	232 997 €